



GDSA ardèche

Groupement de Défense Sanitaire
des Abeilles de l'Ardèche



<http://gdsa-ardeche.com/> • Bulletin JANVIER 2019



STAGE MINI-PLUS
vous l'avez plébiscité

L'année 2019 marquera le 400^{ème} anniversaire de la mort d'Olivier de Serres (1539-1619). Né à Villeneuve de Berg, c'est sur son Domaine du Pradel qu'il appliquera une agriculture quasi scientifique. Son ouvrage «*Théâtre de l'agriculture et mesnage des champs*» reste d'actualité. Son Domaine est maintenant occupé par le CFPPA du LYCÉE AGRICOLE. Nous y sommes locataires pour notre Rucher École.

Mais 2019, c'est aussi le 50^{ème} anniversaire de la création de notre Association. C'est le 14 novembre 1969 que Jean Bouchardeau, Apiculteur Professionnel à 07 Granges-lès-Valence (actuellement Guilherand-Granges) déposait en Préfecture de Privas, les statuts qui régissent le GDSA 07.

Ce jubilé constate la solidité de notre Association et témoigne de la fidélité que vous continuez à nous accorder, et nous vous en remercions.

Après avoir modifié nos activités ces dernières années en nous axant davantage sur la formation, l'information et l'aide à nos adhérents, nous sommes heureux de voir que nos Stages et Ateliers rencontrent autant de succès. Pour la session à venir nous avons déjà fait le plein, concernant «Initiation et Perfectionnement». Vous trouverez en pages intérieures le détail de ces activités.

Vous le savez maintenant la distribution des traitements avec AMM a été simplifiée par le décret du 5 mai 2018 qui autorise, entre autres, les pharmaciens à les distribuer sans ordonnance. Vous êtes de plus en plus nombreux à les solliciter auprès de vos pharmaciens. Nous profitons de ce bulletin pour **vous rappeler que les lanières usagées ne doivent pas être évacuées dans la nature, et qu'il convient de les rapporter là où vous les avez obtenues.** Le distributeur est tenu à leurs récupérations. Cependant, il nous

➡ **Pour des conseils personnalisés, n'hésitez pas à vous adresser à votre Association GDSA de l'Ardèche.**



photo © Apis mellifera sur fleur de phacélie

a paru opportun de réactiver notre filière de récupération auprès de l'organisme agréé auquel nous souscrivions lorsque nous étions distributeur dans le cadre du PSE. **Ainsi tous nos adhérents, à jour de cotisation, pourront, s'ils n'ont pas d'autres moyens de retours, nous rapporter les lanières usagées.**

L'année apicole 2018 aura été contrastée selon les secteurs, avec parfois, de très belles surprises, et des déceptions en d'autres lieux. D'autant que Vespa Vélutina (le frelon asiatique) est de plus en plus actif sur nos ruchers et impacte fortement la survie de nos colonies. Nous vous invitons à lire plus loin, le remarquable travail effectué pour la recherche des nids, et le suivi en vue de leurs destructions. Nous arrivons cette année à des chiffres impressionnants pour l'Ardèche. Pourrons-nous encore poursuivre notre contribution bénévole à la lutte?

Ces cinquante années au service de l'apiculture et des apiculteurs, avec votre soutien et votre confiance, nous confère une place significative, et un devoir pour poursuivre comme l'ont fait nos aînés, aux services de nos abeilles. Souhaitons leurs malgré les difficultés qu'elles rencontrent, **une bonne année 2019. C'est également le vœu que nous formons pour vous, vos proches et bien entendu vos ruchers.**

Photos de couverture :

Stage Mini-plus au rucher école © Christine Piguet

Un rucher de mini-plus © Catherine Boucant

NOUVELLES ACTIVITÉS

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS

Pascal BINON
04.75.40.22.86
06.08.92.26.67
pascal.binon@orange.fr

Pour toutes ces activités, nous recensons vos souhaits. Le moment venu, vous serez prévenu individuellement sur le déroulé.

*Je me suis inscrit-e
pour participer
à un ou plusieurs
ateliers...
Je recevrai
un mail d'info*

STAGE MINI-PLUS

➔ Pré-inscription en page 08

Vous avez plébiscité ce stage et été nombreux à nous demander à participer.

Celui-ci est parti de l'idée suivante : Nombre de nos adhérents possédant quelques ruches se trouvent forts dépourvus en cas de mortalité de reines en saison, et c'est souvent au final, une perte totale de la colonie. Alors bien évidemment nous avons appris, pour ceux qui ont suivi nos cours, à faire des essaims artificiels, mais lorsque la déconvenue ci-dessus arrive, il est déjà parfois trop tard. Alors comment faire un petit élevage naturel simplifié et pouvoir conserver quelques reines en réserve ? C'est tout l'objet de ce stage.

Sur une journée, nous avons appris les mécanismes de l'élevage, la physiologie de la reine, l'importance dans le choix des larves, l'utilisation du matériel, la conduite de petite colonie en mini+ (Equivalent à 3 cadres de hausses), ce qui autorise de petites populations et n'obère pas les ruches de productions. Nous avons aussi exploré l'utilisation des reines et leurs introductions.

La matinée a été consacrée à cette partie théorique, l'après-midi au rucher nous avons pu travailler sur des mini+ que l'équipe du Rucher avait préparés à des stades différents.

Ce stage répondait visiblement à une réelle attente puisque vous avez été 52 à vous inscrire. Plutôt que de limiter, nous avons choisi de partager en deux groupes. Outre le Pradel, merci à Pascal de nous avoir accueillis sur son rucher.



photos © GDSA de l'Ardèche

NOUVELLES ACTIVITÉS

ATELIER VALORISATION DES MIELS

Suite au succès de l'atelier «Valorisation des miels» mis en place en 2017, **Jean-Luc CHARMASSON**, s'est de nouveau gentiment proposé cette année, pour animer cette journée gourmande. C'est au Pradel, le 20 octobre 2018, que s'est déroulé l'atelier accueillant des stagiaires, très motivés pour réaliser les délicieuses recettes de Jean-Luc.

Les stagiaires ont pu confectionner du **nougat blanc**, recette devenue incontournable, depuis la journée de formation de l'année dernière. Malgré le caractère technique de cette préparation, les élèves ont parfaitement réussi leur nougat qu'ils ont pu rapporter chez eux.

D'autres recettes ont également été réalisées comme les **madeleines au miel et le nougat glacé** qui a connu un franc succès ! La journée s'est achevée dans la bonne humeur autour d'une plaque de nougatine dégustée en commun entre les stagiaires et les formateurs présents, pour un moment privilégié d'échanges.

Merci à **Jean-Luc** d'apporter son expérience qu'il sait partager en toute convivialité.

Alors, à l'année prochaine ?

(Compte-rendu 2018 sur : gdsa-ardeche.com)

Texte et photos Christine Piguet



ATELIER "JE FAIS MES ÉTIQUETTES"

Merci à **Roberte**, la graphiste qui réalise notre Bulletin de nous avoir montré comment, avec des logiciels libres de droits, nous pouvions réaliser et agrémenter nos étiquettes. Nous avons avec nos miels un produit de qualité ; il est donc très important de le valoriser avec une belle étiquette.



ATELIER PEINTURE DES RUCHES

Fabrication de peinture naturelle pour protéger nos ruches, et mettre un peu de couleur dans nos ruchers.



NOUVELLES ACTIVITÉS

⇒ Si un ou plusieurs de nos ateliers vous intéresse(nt) n'oubliez pas de le signaler en cochant le tableau situé au dos du bulletin d'adhésion page 8.

CONFÉRENCES DÉLOCALISÉES

Nous sommes à votre disposition pour évoquer avec vous sur le lieu que vous choisirez, un thème qui vous tient à cœur.

BALADES BOTANIQUES TRANQUILLES

Un riche programme de sorties botaniques a été préparé par Georges Colombel.

A ces sorties, pourront éventuellement s'ajouter vos propositions, comme ce fut le cas en 2018.

N'oubliez pas de cocher au verso du bulletin d'adhésion votre souhait d'y participer pour que nous puissions vous informer le moment venu.



ATELIER CIRE *Tendre l'autonomie vers et la qualité*

Nous en avons parlé. Nous sommes opérationnels, puisque nous avons réalisé dans le cadre de nos essais, des feuilles donnant satisfaction. **Nous les avons testées pendant l'année 2018**, tant sur le Rucher école, que dans les ruchers des membres de l'équipe, **nos feuilles de belles couleurs sont parfaitement acceptées et étirées par nos abeilles**. Cependant nous avons encore un point à régler, c'est la pression de nos rouleaux marquant les alvéoles, celle-ci n'étant pas égale des 2 côtés. Ce petit réglage simple nécessitait à l'automne de refaire une journée de test, pour cela réunir et déplacer l'équipe. Le travail à ce moment-là dans nos ruchers, les préparations : de la journée d'automne, du présent bulletin, la distribution du candi, etc... ne nous en ont pas laissé le temps.



⇒ Les personnes inscrites ont été informées du report ce printemps, ils restent prioritaires pour y participer.

COMMANDE GROPÉE DE CANDI

À l'instigation de Jacques, nous avons, en 2017, testé en petit comité cet achat groupé, et vous aviez été quelques uns à nous accompagner. Devant l'intérêt de cette opération, nous l'avons généralisée à l'automne 2018. Vous avez répondu

présent, et cela a été un réel succès. **Donc pour l'automne 2019, nous reconduisons.**

⇒ **Ne manquez pas de manifester votre intérêt en cochant la case candi au dos du bulletin d'adhésion page 8. Nous vous recontacterons le moment venu pour les modalités.**



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019

Le samedi 23 mars 2019

Lycée Agricole Olivier de Serres
Quartier Saint-Martin

07200 AUBENAS

À NOTER
L'AG est à Aubenas

9:00 Accueil formalités, inscriptions, cotisation, café
et **"SURPRISE" pour les 50 ans du GDSA-07...**

9:30 Assemblée Générale

• Compte rendu d'activité • Rapport moral • Rapport financier • Vote

10:30 Le frelon asiatique outil de suivi, bilan et perspectives
par **Christophe Moins**.

11:00 Intervention d'un médecin du travail de la MSA :
rôle de la MSA et prévention des risques en apiculture.

12:00 Apéritif offert par le GDSA-07

12:15 Déjeuner pris sur place • Dessert des 50 ans du GDSA-07

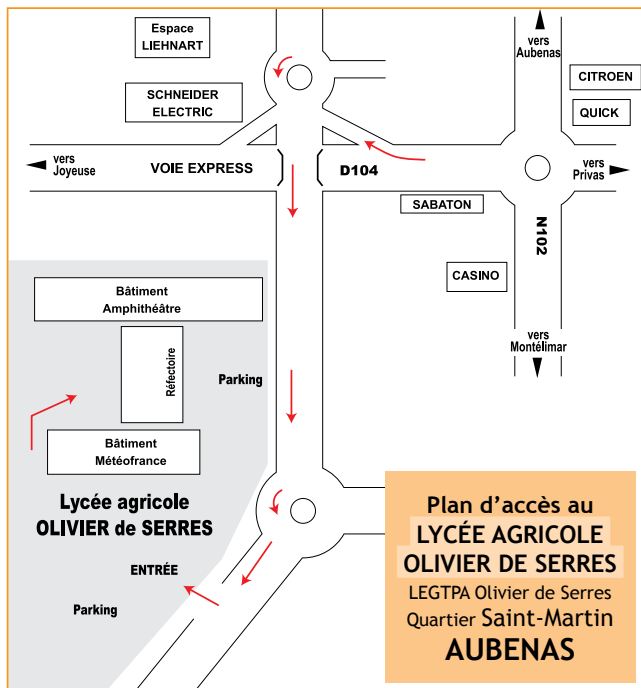
14:00/16:15

intervention de
Laurent Gauthier,
apiculteur
et apiculteur :
*L'origine et les
caractéristiques des
principales sous-espèces
d'abeilles utilisées
en France : quel type
d'abeille pour quelle
apiculture?
Les conditions pour
produire soit même ou
acheter des essaims
de qualité*

16:15

"SURPRISE"
**pour les 50 ans
du GDSA-07, suite...**

16:30 Clôture





Groupement de Défense Sanitaire
des Abeilles de l'Ardèche

ADHÉSION 2019 GDSA-Ardèche

Nouvelle adhésion Renouvellement

Cotisation	ou	<input type="checkbox"/> 12,00 €
Cotisation avec soutien + 3 €		<input type="checkbox"/> 15,00 €

➔ La cotisation donne droit aux tarifs préférentiels sur les abonnements des revues, les assurances, les cours.

RUCHER ÉCOLE Cours au Pradel	Cycle "initiation et perfectionnement"	150,00 €	complet
	Stage "Gestion des mini-plus"	35,00 €	_____
	Cycle "élevage de reines"	100,00 €	_____

		Quantité	Prix unitaire		
COTISATION ASSURANCE	Garanties Responsabilité civile (RC) + protection juridique (PJ)	ou	Nbre de ruches _____ x	0,17 €	_____
	Garanties RC + PJ + Dommages		Nbre de ruches _____ x	2,32 €	_____

Si l'apiculteur souhaite souscrire une assurance pour ses ruches, il doit assurer la totalité de ses ruches. Détail des garanties adressé par mail sur demande.

TAXE ÉCO-EMBALLAGE	Si moins de 200 ruches		OFFERTE
	Si nbre de ruches supérieur, comptez le nbre de ruches au delà de 200 _____ x	0,04 €	_____

ABONNEMENTS REVUES	Santé de l'Abeille	Les 6 numéros	<input type="checkbox"/> 18,00 €
	Abeilles et Fleurs	Les 11 numéros	<input type="checkbox"/> 27,00 €
	L'abeille de France	Les 12 numéros	<input type="checkbox"/> 28,00 €

CARNET D'ÉLEVAGE	_____ x	3,00 €	_____
------------------	---------	--------	-------

Additionnez les montants
des lignes précédentes

TOTAL

Pour votre règlement, remplir le chèque à l'ordre du GDSA-Ardèche que vous adresserez à :

Carole NICOLAS - Chemin de Beaulx - 07000 VEYRAS

NOM / Prénom :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Nbre de ruches :
Adresse mail :	



Assemblée Générale le samedi 23 mars 2019

BON POUR POUVOIR

Remplissez et envoyez le bon pour pouvoir à **Carole NICOLAS**,
Chemin de Beaully, 07000 VEYRAS, **avant le 10 mars 2019**

Je (soussigné-e) :

NOM / Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

ne pourrai être présent-e et donne pouvoir à :

NOM / Prénom :

**pour voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale du GDSA-Ardèche
le samedi 24 février 2018 (cotisation à jour).**

Écrire la mention "lu et approuvé" Signature :

Date :



Assemblée Générale le samedi 23 mars 2019

RÉSERVATION - BON DE COMMANDE DES REPAS

À remplir et renvoyer avec un chèque à l'ordre du GDSA-Ardèche à :
Carole NICOLAS, Chemin de Beaully, 07000 VEYRAS, **avant le 10 mars 2019**

NOM / Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

**Terrine de pâté de campagne - Salade et condiments / Cuisse de Canette aux
olives vertes et son accompagnement / Tarte aux pommes et noix**

Attention : le nombre de repas est limité	TOTAL
Nombre de personnes ____ x 15,00 €	_____

Date : Signature :



ATELIERS ET ANIMATIONS : PRÉ-INSCRIPTION 2019

Marquez votre intérêt par une croix

Animations : Conférences décentralisées Sorties Botaniques

Ateliers : Valorisation des miels "Je fais mes étiquettes" Peinture des ruches

Candi : voir page 15

Vos suggestions :

.....

.....

Vous voulez rejoindre le Conseil d'Administration du GDSA-Ardèche.

Remplissez et envoyez votre candidature à **Carole NICOLAS,**

Chemin de Beaulieu, 07000 VEYRAS, **avant le 10 mars 2019**

(Ne peuvent être candidats que les adhérents à jour de cotisation en 2018)

Je (soussigné-e) :

NOM / Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Adresse mail :

**souhaite faire partie du Conseil d'Administration du GDSA-Ardèche,
et demande à faire partie des candidats à élire lors de l'Assemblée Générale
du samedi 23 mars 2019.**

Motivations et compétences :

.....

.....

.....

.....

Écrire la mention «lu et approuvé»

Signature :

Date :



RUCHER ÉCOLE du MAS DU PRADEL

Domaine Olivier de Serres - 07170 MIRABEL

CALENDRIER 2019

Mars	02	Samedi après-midi Accueil des nouveaux stagiaires
	09	Samedi
	19	Mardi
50 ans du GDSA	23	Samedi Assemblée Générale du GDSA-Ardèche à Aubenas
	30	Samedi
Avril	06	Samedi
	16	Mardi
	27	Samedi
Mai	04	Samedi Stage Élevage de reines
	11	Samedi Stage Élevage de reines
	14	Mardi
	23	Jeudi Stage Élevage de reines
	25	Samedi Stage Élevage de reines
Juin	11	Mardi
	22	Samedi
	29	Samedi Stage mini+
Juillet	27	Samedi Récolte de miel
Août	10	Samedi
Sept.	17	Mardi

Le cours 2019 est complet pour le stage "Initiation et Perfectionnement" mais est ouvert pour "l'Élevage de Reines" et "Mini-plus".

Vous pouvez vous renseigner et éventuellement vous inscrire auprès de :

Pascal BINON

Tél. : 04.75.40.22.86 / 06.08.92.26.67

Mail : pascal.binon@orange.fr

- Le stage «Élevage de Reines» **quatre journées** à l'époque la plus favorable s'adresse à ceux qui ont déjà une bonne pratique apicole. Ce stage a pour objectif de permettre à chacun d'élever des reines et de produire de la gelée royale. Il s'adresse en particulier aux personnes souhaitant augmenter leur cheptel ou en améliorer l'état sanitaire par la sélection et le renouvellement des reines. Ce stage permet également d'améliorer les connaissances de la biologie de l'abeille.

- Le stage «Initiation et Perfectionnement» : **treize journées** réparties tout au long de la saison apicole s'adresse à des débutants qui veulent créer un petit rucher dans de bonnes conditions, mais aussi à des amateurs souhaitant perfectionner leurs connaissances ou accroître leur cheptel. L'accent est mis sur le suivi sanitaire et la capacité de maintenir son cheptel sans apport extérieur par des techniques d'élevage à la portée de tous.

- Le stage «Gestion des Mini+» se déroule sur **une journée**. Il intéressera le petit apiculteur qui souhaite faire un élevage naturel simplifié pour avoir et conserver quelques reines en attente d'utilisation

Les jours de cours, vous pouvez, sur rendez-vous, venir nous rencontrer pour exposer un problème, demander un conseil ou encore vous procurer des cadres et hausses Dadant.

Le rucher école est composé d'une trentaine de ruches, situé au sein du Domaine Olivier de Serres à Mirabel. Nous y accueillons chaque année une centaine de stagiaires.

➔ Retrouvez les programmes et les comptes-rendus des journées de cours sur le site du GDSA-Ardèche : <http://gdsa-ardeche.com>

JOURNÉE D'AUTOMNE 2018

La traditionnelle journée d'automne organisée par le GSDA a eu lieu le samedi 10 novembre 2018 au Lycée Agricole d'Aubenas. Le thème de cette année était «**la sélection des reines au niveau de l'exploitation**», un sujet très attendu par de nombreux apiculteurs.

L'intervenant, Jérôme REGNAULT de l'ANERCEA (Association Nationale des Éleveurs de Reines et des Centres d'Élevages Apicoles), a présenté son expérience en matière d'élevage de reines et de sélection et a largement partagé son savoir-faire. Il a commenté très attentivement son diaporama afin de décrire les étapes les plus techniques avec précision.

Installé en Côte d'or, il possède un peu plus de 600 ruches, il nous détaille ses techniques et sa gestion rigoureuse pour avoir des ruches fortes, saines en sortie d'hiver, avec un bon développement de couvain au printemps et surtout de jeunes reines sélectionnées.

Il nous rappelle que la capacité de ponte de la reine est liée à l'âge, et que si elle peut produire 2000 œufs jours la première année, ce chiffre se réduit de moitié la 3^{ème} année. Un rucher avec un renouvellement et une sélection rigoureuse permet d'avoir plus de 90 % de ruches fortes et donc productives

La sélection se fait en 3 temps :

La présélection : au printemps sur les plus belles colonies, populeuses, beau couvain, et réserves satisfaisantes, pas d'agressivité et reine de 1 ou 2 ans

Le testage : sur chaque ruche choisie, Jérôme élève 15 « filles » en ruchettes de fécondation, après picking, jusqu'au contrôle de leurs pontes. Les souches retenues seront celles dont le couvain est en quantité et de bonne qualité. Tous les œufs devront être dans le même sens et sans effet de mosaïque.

La multiplication : les souches mères qui ont donné satisfaction sont à nouveau greffées du 1er au 15 juillet, après les récoltes de miel et avant la trop forte pression du

Varroa. Chaque essaim sera nourri au sirop jusqu'à leur hivernage.

Il évoque également les croisements de race, et leurs effets sur les acceptations et l'agressivité.

L'intervention, ponctuée de nombreux moments d'échanges sous forme de questions/réponses, a séduit le public venu nombreux, autour de 110 participants. Chacun a pu collecter des informations précieuses qu'il pourra adapter à ses colonies.

Le repas pris sur place, préparé et servi par le Bistro de St Jean, a réuni la plupart des participants. Cette pause méridienne a permis à tous d'échanger sur le sujet du jour, et aussi de commenter ses expériences. En effet, les diverses pratiques en apiculture sont faites pour être partagées. C'est également le moment pour discuter des avancées en matière de recherche, d'évolution des traitements...

La journée s'est terminée avec la remise des barquettes de candi aux adhérents qui n'avaient pas pu se rendre à la journée de distribution. **Merci encore à notre intervenant qui a su captiver l'attention de tous les adhérents présents afin de leur faire partager un thème au centre de toutes leurs préoccupations.**

Texte Christine Piguët et Cathy Boucant



Élevage de nos reines au Rucher École © GSDA de l'Ardèche

FRELON ASIATIQUE : bilan saison 2018

Compte tenu de l'augmentation du nombre de nids en 2017 et de l'arrêt des interventions du SDIS (les pompiers) avant la fin de saison, laissant un nombre conséquent de nids non détruits ou détruits trop tard, nous redoutons l'année 2018.

Ce que nous redoutons est arrivé.

Ce ne sont pas moins de 1100 signalements qui nous sont parvenus, répertoriés sur la plateforme lefreelon.com, dont plus de 820 nids et plus de 250 signalements d'individus qui dans bien des cas ont permis d'orienter les recherches et de trouver les nids.

En l'absence d'aides (excepté 2 communautés de communes), ce sont les propriétaires des parcelles qui ont du mettre la main à la poche pour financer les destructions.

Malgré ces difficultés, **presque 2/3 des nids ont pu être détruits** (quelques refus des propriétaires, quelques nids inaccessibles mais surtout beaucoup de nids signalés trop tard). Cela cache de grandes disparités en fonction des communes et secteurs.

Il faut s'attendre à une augmentation importante du nombre de nids en 2019.

Espérons que notre conviction de l'intérêt de détruire un maximum de nids avant la dispersion des futures reines, idéalement avant mi novembre, sera partagée par tous, que des aides à la destruction seront octroyées et que le bénévolat des référents sera ainsi facilité.



Frelon européen découpant une abeille
© Pierre Falatico



Frelon asiatique découpant une abeille © Pierre Falatico



Nid de frelons asiatiques
© Pierre Falatico

Le frelon asiatique

**Vous suspectez sa présence.
Prenez une photo de l'insecte ou du nid.
Contactez nous :**

GDSA 07 ☎ 06 08 92 26 67 ✉ pascal.binon@orange.fr
FREDON 07 - ☎ 04 75 64 92 12 ✉ damien.donati@fredon07.fr
GDS 07 ☎ 04 75 64 91 85 ✉ gds07@cmre.fr
Plus d'infos sur : www.fredonra.com

Ce réseau de surveillance est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique invasive.
Pour la destruction d'un nid de guêpes, merci de contacter un désinsecteur professionnel.

➔ Vous pouvez également signaler la présence du frelon asiatique à partir de la plateforme lefreelon.com

FRELON ASIATIQUE : bilan saison 2018

Signalements Frelons Asiatiques en Ardèche - Saison 2018

le 22/01/2019

Nombre de nids signalés : 821

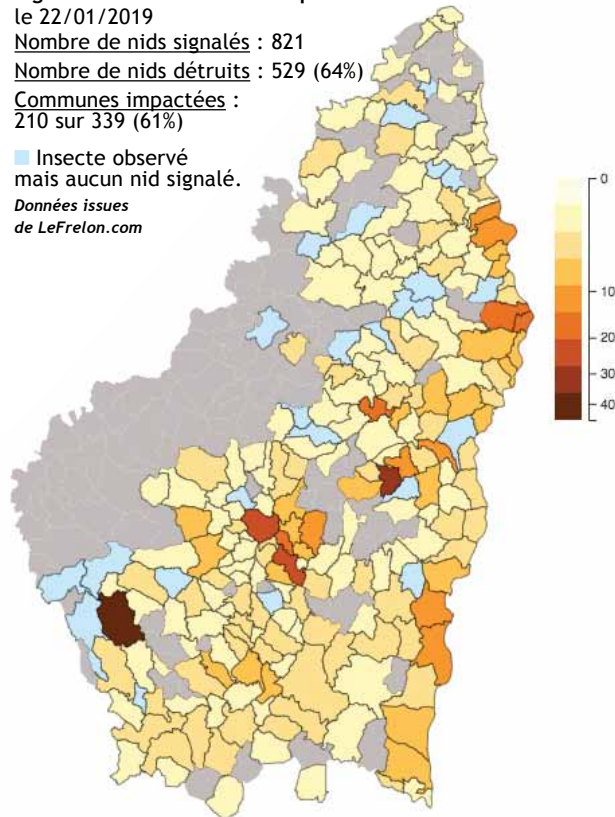
Nombre de nids détruits : 529 (64%)

Communes impactées :

210 sur 339 (61%)

■ Insecte observé
mais aucun nid signalé.

Données issues
de LeFrelon.com



ENQUÊTE «MORTALITÉS HIVERNALES»

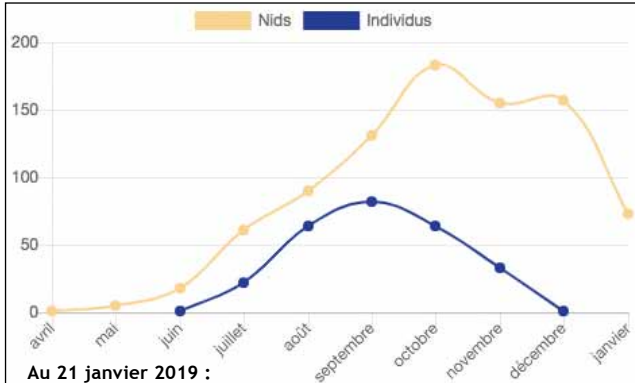
Au printemps dernier, les apiculteurs de plusieurs régions ont tiré la sonnette d'alarme en constatant le nombre important de colonies ayant péri au cours de l'hiver ou en tout début de printemps. En juillet dernier, la DGAL a diligé une enquête auprès des apiculteurs pour faire un état des lieux sur l'ensemble du territoire. Le nombre de réponses a été suffisant pour considérer le résultat de l'enquête comme proche de la réalité de terrain.

Si on excepte l'Alsace et la Lorraine où les pertes hivernales ont été à peine supérieures à ce qui est habituellement admis comme «normal», soit 10%, partout ailleurs, les mortalités ont été importantes, allant de 20 à plus de 45%, avec une moyenne de 30%, à peine plus élevée chez les apiculteurs amateurs que chez les professionnels.

Vous avez été 138 apiculteurs ardéchois à répondre au questionnaire.

Le taux de mortalités a pu être évalué dans notre département à 23,5%, ce qui est bien entendu anormalement élevé.

Ne nous décourageons pas. Plus que jamais, anticipons ces pertes par davantage d'élevages et le maintien de colonies fortes et saines capables d'affronter les conditions rudes, sécheresses récurrentes, prédation du frelon asiatique, baisse des ressources et veillons à faire baisser la pression varroas suffisamment tôt pour que les abeilles nées en septembre octobre soient aptes à constituer la grappe hivernale.



Au 21 janvier 2019 :

- 820 nids signalés
- 64% des nids signalés ont été détruits.
- 210 communes sont touchées (2/3 du département)
- Un quinzaine de référents frelons ont été actifs



Varroa
© Photo de Pierre Falatico



Varroa
© Photo de Pierre Falatico

➔ Vous trouverez sur notre site gdsa-ardeche.com, le tableau de l'ensemble des médicaments vétérinaires à destination de l'apiculture, ayant une AMM.

Voir aussi sur gdsa-ardeche.com

➔ Varroa, mieux connaître pour mieux combattre



Varroa dans alvéole de mâle.



Varroa sur nymphe de mâle.

RAPPEL sur la distribution des médicaments avec AMM utiles aux traitements de nos ruches

Par notre lettre d'info de Juin 2018, nous vous avons tenu informés de la modification de la législation concernant la distribution des médicaments vétérinaires en usage dans l'apiculture.

« Arrêté du 5 mai 2018 (publié au JO du 26 mai 2018) modifiant l'arrêté du 24 avril 2012 portant de la réglementation des substances vétérinaires vénéneuses destinées à la médecine vétérinaire à destination de l'apiculture, exonère les substances ci-dessus

En clair, cela veut dire que maintenant l'ensemble des médicaments vétérinaires ayant une AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) ne sont plus soumis à délivrance d'une ordonnance.

Cependant :

"... la délivrance de médicaments vétérinaires "antivarroose" à base d'acide oxalique ou d'amitrazé demeure strictement autorisée dans les 3 circuits d'ayant-droit :

- par un vétérinaire autorisé à exercer la médecine vétérinaire et chargé par l'apiculteur du suivi de ses ruches ;
- par le groupement apicole agréé auquel adhère l'apiculteur et dans le cadre de son PSE (l'acide oxalique ou l'amitrazé sont et demeurent inscrits sur la liste positive);
- par un pharmacien d'officine. »

Votre pharmacien est donc fondé à vous délivrer ces médicaments sans avoir à lui présenter une ordonnance.

Ceci a été fait pour faciliter la lutte contre Varroa qui reste une nécessité, et un devoir de l'apiculteur responsable, respectueux de ses abeilles et des ruches voisines.

Nous savons, vous nous l'avez rapporté, que la voie de votre Pharmacien d'Officine est de plus en plus utilisée, ce qui a animé notre réflexion, à savoir, soucieux de notre environnement : « **Quid des bandes usagées ?** ». Bien évidemment, le distributeur est tenu de reprendre pour évacuation selon des conditions réglementaires. Nous avions un contrat avec un organisme agréé lorsque nous étions pendant plus de 10 ans titulaire d'un PSE.

Nous avons donc décidé de réanimer ce service gratuit. Ainsi :

TOUS NOS ADHÉRENTS À JOUR DE COTISATIONS POURRONT NOUS RAPPORTEUR APRÈS UTILISATION, LES LANIÈRES OBTENUES EN PHARMACIE S'ILS N'ONT PAS D'AUTRES MOYENS DE RETOURS.

Restitution des lanières : nous vous remercions d'emballer au préalable les lanières usagées. Un container sera mis disposition le jour de l'AG.



ASSURANCES & ACHATS GROUPÉS

1 - ASSURANCES RUCHES

par GROUPAMA

1° option : Responsabilité Civile
+ Protection Juridique = 0.17 €
par ruche et par an.

2° option : La couverture englobe
comme ci-dessus la Responsabilité
Civile et la Protection Juridique +
Dommages = 2.32 € par ruche et par an.

Montant des garanties :

- 46 €/ruche pour ruches
et équipements internes,
- 46 €/ruche pour produit de la ruche,
- 43 €/ruche pour la colonie.

Franchise par sinistre 10% du montant
avec minimum 168 €.

NB : Il n'est pas envoyé de récépissé,
votre versement faisant foi.

**Contrat Groupama
(Suite du N° 11260337 D)
Tél. : 09 69 32 22 32
service CHEPTEL SUD
GROUPAMA SUD**

2 - ACHATS GROUPÉS

Vous avez maintenant pris l'habitude
d'utiliser nos achats de cadres (corps et
hausse) à 0.9 euros (par paquet de 10)
ainsi que les hausses à 12 euros.

Nous avons rajouté dans le
prolongement du stage « Mini + » la
possibilité d'avoir des **cadrons en bois
emboîtables à 0.80 euros (par paquet
de 13 unités)** et des **toits tôlés
à 6 euros**. Nous laissons le soin à vos
qualités de bricoleur pour réaliser les
planchers et corps.

Nous avons testé l'achat groupé de
**Candi Tradition en barquette rigide
de 1.7 kg**. Si vous êtes intéressés,
signalez-vous au dos du bulletin
d'adhésion. Si vous avez besoin d'une
facture, contactez Jacques Pellet qui
manage cette opération.



Atelier Cire © GDSA de l'Ardèche



Un rucher de Mini-plus © GDSA de l'Ardèche

➔ Pour des conseils personnalisés,
n'hésitez pas à vous adresser à votre
Association GDSA de l'Ardèche.

<i>Président, conserve également le poste de Trésorier</i>	Jean-Pierre DIEL 66 rue Barthélémy Roux 07500 GUILHERAND-GRANGES	06.31.77.84.22 Jp.diel@orange.fr
<i>Vice-président</i>	Claude JEANNIN 229 chemin Royal 07200 VESSEAUX	06.79.94.23.16 claudjeannin455@orange.fr
<i>Secrétaire</i>	Olivier FLEURY 1123 avenue Marcel Paul 07350 CRUAS	04.75.49.56.39 06.82.56.61.42 olivier.fleury0770@orange.fr
<i>Secrétaire adjointe</i>	Marie BASSAGET Le Besson 07160 SAINT-ANDÉOL DE FOURCADES	06.75.50.92.63 mariebassaget@yahoo.fr
<i>Trésorière adjointe</i>	Carole NICOLAS Chemin de beauy 07000 VEYRAS	06.13.38.82.16 fermette.feriolle@gmail.com
<i>Membre</i>	Stéphanie ADELINÉ Le Village 07140 MONTSELGUES	06.63.81.22.55 lila.adeline@laposte.net
<i>Membre</i>	Françoise BORIE-CALLOT Gadret Labeaume 07260 ROSIÈRES	04.75.39.90.79 06.84.07.25.19 f.borie-callot@laposte.net
<i>Membre</i>	Bernadette BROCARD Quartier Chambonneau 07170 ST MAURICE D'IBIE	04.75.94.11.18 brocard.bernardette@orange.fr
<i>Membre</i>	Jacques PELLET Rue de la Gloriette Nord 26100 ROMANS	04.75.70.14.78 pelletjacques@gmail.com
<i>Membre</i>	Christophe MOINS 1005, rte de l'ancienne gare 07190 ST SAUVEUR DE MONTAGUT	06.33.18.80.15 cmoins@gmail.com
<i>Membre de droit</i>	Directeur Départemental de la Direction des Services Vétérinaires de l'Ardèche (D.D.C.S.P.P.)	04.75.66.53.50
<i>Présidents d'honneur</i>	Henriette COLENSON, Luc TAULEIGNE, Pascal BINON	

Vérificateurs des comptes du GDSA-Ardèche : Pierre VOLPE et Alain MUSY

Rappel : Le Siège social de l'association GDSA de l'Ardèche se trouve chez le Secrétaire Olivier FLEURY
Association GDSA de l'Ardèche : N° Siret : 489 945 832 00017 APE 913 E



Photo : Claude Jeannin